

**2014 : SB17**

**DESTINATAIRES :** Surintendantes et surintendants des affaires et des finances

**EXPÉDITEUR :** Marie Li  
Directrice  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**DATE :** 28 juillet 2014

**OBJET :** Effectif de 2013-2014 pour les états financiers

---

Le but de cette note de service est de décrire le processus à suivre pour l'effectif sur le système SISON à être appliqué aux états financiers de cette année.

En raison de la récente mise en œuvre de SIFE 2.0, le Ministère apporte certaines modifications au processus de téléchargement des données sur l'effectif de SISON dans les états financiers du SIFE. Le processus d'examen de l'effectif qui a été utilisé pendant un certain nombre d'années dans SIFE 1.0 a été abandonné pour l'année scolaire 2013-2014. Les données du SISON seront maintenant téléchargées directement dans le SIFE 2.0. Comme dans les années précédentes, les conseils ont la responsabilité d'attester que les données présentées dans leurs états financiers SIFE sont exactes. Un examen des données sur l'effectif sera effectué par les agents des finances du Ministère au cours de leur examen des états financiers.

Afin de terminer le processus de cette année dans les délais impartis, les conseils devront suivre les étapes ci-dessous:

- a)
- La première étape consistera à présenter le plus rapidement possible les données dans le SISON pour les périodes de collecte d'octobre 2013 et de mars 2014. La période de collecte de juin 2014 ne s'applique qu'aux écoles ayant des cours assortis de crédits liés aux allocations d'enseignement des langues qui commencent après le 31 mars (habituellement des cours quadrimestres). Ce processus doit être terminé pour assurer l'inclusion de ces données dans les états financiers.
- b)
- Les données sur l'effectif tirées de SISON doivent être examinées afin d'en assurer l'intégralité et l'exactitude. Les conseils peuvent utiliser les rapports sommaires dans SISON pour examiner les données sur l'effectif qui paraîtront dans les données extraites aux fins des états financiers. Une liste de ces rapports se trouve dans la section Rapports de SISON (catégorie : Demandes, rapports et extraits, sous-catégorie : Rapports prédéfinis, VFBRD-PUBTPFR.00 – Rapports sommaires des conseils).

- c) Les données de SISON qui sont téléchargées dans SIFE devraient refléter les données sur l'effectif qui sont importées du système du conseil. En général tous les ajustements ou mises à jour doivent être faites à travers SISON. Toutefois, si des ajustements imprévus qui ne peuvent être faites par l'intermédiaire de SISON (par exemple en raison d'une mauvaise application des règles de gestion) sont nécessaires, toutes les demandes d'ajustements des données pour l'année scolaire 2013-14 doivent être soumises à votre agent des finances du Ministère. En outre, les conseils doivent copier l'équipe de soutien de SISON (par courriel : onsis\_ison@ontario.ca) avec leur demande. Nous demandons aux conseils de fournir suffisamment de documentation et de donner les motifs justifiant leur demande d'examen auprès de l'agent ou de l'agente des finances. Une fois que l'agent des Finances a donné son approbation pour la correction de données, le Conseil soumettra la demande de correction des données par le menu collecte de données > Correction de données > Demandes de correction des données de l'application SISON

## **ÉCHÉANCES :**

Nous prévoyons que les états financiers seront disponibles au début de septembre. Les données sur l'effectif seront extraites tous les soirs et appliquées au SIFE 2.0 pendant 10 jours ouvrables après la publication des états financiers, pendant que les données seront verrouillées. Les conseils devraient examiner les données dans les états financiers du SIFE pour en assurer l'intégralité et l'exactitude avant la date butoir.

Les données sur l'effectif pourront être consultées sur plusieurs écrans au sein de l'application sur les états financiers. Les données sur l'effectif pour les cours de jour réguliers ne seront appliquées qu'aux dossiers du SIIS qui ont été déterminés dans le cadre du processus de vérification des données sur les écoles (veuillez vous reporter à la note de service 2013 : SB37). Le Ministère aidera les conseils à identifier et à établir les dossiers du SIIS qui pourraient avoir été omis dans le processus.

## **RENSEIGNEMENTS SUR LES PAIEMENTS DE TRANSERT**

En raison de la mise en œuvre du SIFE 2.0, des modifications seront apportées au fil de temps au système de paiements de transfert. Les conseils continueront d'avoir accès aux renseignements sur les paiements de transfert dans les SIFE 1.0 jusqu'à avis contraire.

Si vous avez des questions concernant cette note de service, veuillez communiquer avec votre agent ou agente des finances du Ministère.

*Original signé par*

Marie Li  
Directrice